

Compte rendu de la séance du 20 janvier 2026 du conseil d'établissement

Madame la Proviseure ouvre la séance à 17h15 et remercie l'ensemble des participants.

Ce conseil se réunit en séance extraordinaire. Faute de quorum lors de la séance du 12 janvier, le conseil a été reporté au 20 janvier. Il n'y a pas besoin de quorum pour la tenue de ce conseil. Néanmoins, on dénombre 20 votants.

Un logiciel d'édition automatique du compte rendu est utilisé.

Mme Mandroux, représentante des personnels 1^{er} degré, accepte d'être secrétaire adjointe.

Au nom des représentants des parents d'élèves et des personnels, le représentant des parents d'élèves GPE demandent la lecture d'une déclaration liminaire. Madame la Proviseure l'accepte.

Le texte est joint en annexe de ce compte-rendu. Ils dénoncent une "réforme brutale" et un "sous-financement chronique" de l'AEFE. Les conséquences pour les personnels sont : Gel de salaires, suppressions de postes et dégradation des conditions de travail. Les conséquences pour les familles sont : "Explosion des frais de scolarité", transformant l'enseignement français en un "service de luxe" et menaçant la mixité sociale du réseau. Ils demandent un moratoire sur le transfert de la charge des pensions civiles.

La conseillère à la coopération et à l'action culturelle répond en précisant qu'il n'y a, bien au contraire, pas de "désengagement de l'État". L'Etat maintient un investissement financier important dans l'AEFE. Cela constitue la 1^{ère} ligne de dépense du ministère des affaires étrangères. Elle ajoute que la réforme du modèle économique de l'AEFE est une adaptation nécessaire au contexte international concurrentiel et que la concertation a bien lieu au niveau national, depuis plus d'un an. L'inquiétude est compréhensible mais il y a bien eu une volonté de transparence et de discussion. Des concertations se déroulent encore au moment de ce conseil d'établissement au sein des groupes interministériels et avec l'appui de la mission de la sénatrice Cazebonne. Le principal enjeu réside dans le difficile équilibre entre Mission d'influence diplomatique et Mission d'enseignement public. L'AEFE est nécessairement concernée par les enjeux budgétaires actuels et l'exigence croissante de redevabilité des crédits engagés au regard des intérêts de la France et des Français.

Madame la Proviseure propose l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement précédent.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption du calendrier scolaire 2026-2027.
4. Présentation et approbation des projets de voyages scolaires.
5. Modification du règlement intérieur de l'école.
6. Présentation, discussions et vote du budget 2026.

Il n'y a pas eu de questions diverses.

Décision : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, sans modification.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame la Proviseure soumet le procès-verbal de la dernière séance à l'approbation du conseil.

Décision : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans modification.

2. Présentation et adoption du calendrier scolaire 2026-2027

Il existe plusieurs contraintes fixées par la circulaire de l'AEFE et par la note de cadrage de la zone ibérique. Les représentants des personnels du 1^{er} degré demandent l'accès à la note de cadrage. On notera notamment les dispositions suivantes : Début après le 1^{er} septembre, fin au plus tard le 30 juin, minimum de 172 jours de classe, et harmonisation avec les établissements de la zone.

Madame la Proviseure précise que nous pourrions solliciter le bénéfice de jours pour réaliser des ponts lors de jours fériés tombant en dehors d'un week-end. Mais cela aura pour incidence de diminuer le nombre de jours de congés pendant les petites vacances d'automne ou de printemps.

Le calendrier proposé maintient un rythme équilibré de 7 semaines de cours pour 2 semaines de vacances. Aucune modification n'est proposée

Décision : Cette décision est adoptée à la majorité, sans modification : 20 Votants, 2 Abstentions et 18 Pour.

3. Voyages scolaires

Plusieurs projets de voyages sont présentés :

- * Paris-Bruxelles (mars 2026) : Pour 29 élèves de spécialités (SES, AGG, DSP, Théâtre).
- * Échange musical avec Valence (février et avril 2026) : Pour 50 élèves de la chorale et de l'orchestre.
- * Ambassadeurs en Herbe à Barcelone (mars 2026) : Pour 6 élèves finalistes.
- * Simulation ONU à Marrakech (mars 2026) : Pour des élèves de SES. Coût par élève : 410€.
- * Voyage à Tomar : Pour 6 classes. Coût par famille : 215€ maximum.

Décision : L'ensemble des projets de voyages est adopté à la majorité, sans modification : 20 Votants, 1 Abstention et 19 Pour

4. Modification du règlement intérieur de l'école

Les modifications visent à clarifier plusieurs points :

- * Précision sur les inscriptions via EDUKA.
- * Explication du fonctionnement des différentes cartes (entrée, sortie) pour la sécurité.
- * Règles pour les départs anticipés.
- * Autorisation de sortie seule pour les élèves de CE2, sous réserve d'autorisation parentale.

Un débat a lieu sur la responsabilité légale de l'établissement à autoriser des élèves de CE2 à sortir seuls. Il est convenu de vérifier le cadre légal portugais. La modification n'est pas maintenue. Il sera procédé à une vérification.

Décision : Les trois premières modifications du règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité, sans modification.

5. Budget 2026

La présentation est effectuée en trois temps :

Partie 1 : Situation budgétaire (version novembre 2025)

- * Le budget initialement préparé pour 2026 présentait un **déficit de 330 000 €**.
- * Ce déficit inclut une provision de **500 000 €** pour la rénovation du terrain de sport. Sans cet investissement, le budget serait excédentaire de 170 000 €.
- * Les recettes proviennent quasi exclusivement des frais de scolarité. Les effectifs sont en hausse, ce qui est un point positif.
- * La masse salariale est le principal poste de dépense, en forte augmentation et dépassant les 7,5 M€.

Partie 2 : Impact de la Nouvelle Contribution

- * Le 19 décembre, l'AEFE a confirmé l'instauration d'une nouvelle contribution pour financer les pensions civiles.
- * Le montant notifié pour l'établissement est de **796 565 €** pour 2026.

- * Impact mécanique : Le déficit prévisionnel pour 2026 passe de 330 000 € à 1,1 million d'euros.
- * La trésorerie de l'établissement, projetée à 500 000 € fin 2026, devient critique (équivalente à moins d'un mois de salaires).

Partie 3 : Mesures et plan d'action**

- * Pour absorber ce choc, trois leviers sont identifiés par l'AEFE : rationaliser les dépenses, prélever sur la trésorerie (insuffisante) et augmenter les frais de scolarité.
- * Hausse des frais de scolarité : Il est proposé une augmentation composée de :+5% (augmentation initialement prévue) +374 € par élève (montant forfaitaire pour couvrir la nouvelle contribution).
- * Cette hausse ne couvre qu'une partie du déficit. Un "dialogue de gestion" avec l'AEFE est prévu en février pour affiner la stratégie.
- * Pistes d'actions futures : Maîtrise des dépenses (Stabilité des frais de fonctionnement, gestion rigoureuse des emplois), Développement des recettes annexes (Augmentation de l'offre de restauration, développement d'activités périscolaires, et recherche active de partenariats privés (location de salles, mécénat)).

Décision : Mme la Provisure propose un avis favorable à ce budget : 20 Votants, 12 Contre, 1 Abstention et 8 Pour.

Lors du débat budgétaire, plusieurs questions diverses ont été posées :

- * Rénovation du terrain de sport : L'investissement de 500 000 € est confirmé. L'objectif est de réduire à terme les coûts de location d'installations extérieures. Une réunion avec les professeurs d'EPS et l'architecte de l'AEFE est prévue le 21 janvier 2026.
 - * Entretien des bâtiments : Des préoccupations sont soulevées concernant des malfaçons (sols, étanchéité du préau) sur le bâtiment de l'école primaire. La direction indique qu'il n'y a pas de budget d'investissement prévu pour des travaux de cette ampleur, mais que l'entretien courant est assuré. La sécurité des structures est garantie.
 - * Communication aux familles : Il est demandé que la communication sur la hausse des frais de scolarité soit claire, en expliquant le contexte de la contribution pour les pensions civiles et en montrant que l'établissement cherche aussi d'autres solutions.
-

Madame la Provisure clôt la séance en remerciant les membres pour leur collaboration.

Le secrétaire de séance, Frédéric MONNIER

La secrétaire de séance adjointe, Marion MANDROUX

La Provisure, Pascale GAUTROT LAMOUREUX